



**PRÉFÈTE  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

Villefranche-de-Rouergue, le 17 JUIN 2025

## **Commission de suivi de site ISDD Montplaisir – Séché EcoServices**

### **Compte-rendu de la séance du 21 mai 2025**

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Monsieur Christophe BURBAUD, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue.

Membres présents :

#### **Collège « administration »**

- Monsieur Christophe BURBAUD, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue
- Monsieur Guillaume SOULERIN, BEDD préfecture
- Madame Françoise LOUCHE, BEDD préfecture
- Monsieur Daniel COSTES, DDT délégation ouest
- Monsieur Fabrice LOUVART de PONTLEVOYE, DREAL Occitanie - UID Tarn-Aveyron

#### **Collège « collectivités territoriales »**

- Monsieur Jean-Louis DENOIT, mairie de Viviez
- Monsieur Philippe FOUQUENET, mairie de Viviez

#### **Collège des représentants de l'exploitant**

- Monsieur Nicolas NOUVIALE, Séché EcoServices
- Madame Pauline RIESENMEY, Séché EcoServices
- Monsieur Robin GIMENO, Atmo Occitanie (en visioconférence)
- Monsieur Nicolas SAUZAY, MINELIS

#### **Collège « riverains »**

- Monsieur Jean-Louis CALMETTES, ADEBA
- Emilien DRAYER, union locale CGT Aubin-Decazeville
- Emmanuel MAZARS, union locale CGT Aubin-Decazeville

#### **Collège « personnalités qualifiées »**

- Capitaine Gaëtan VEYRIER, SDIS 12
- Lieutenant Lilian CAVALERIE, SDIS 12

---

Monsieur Christophe BURBAUD ouvre la séance à 14h40 en rappelant l'ordre du jour :

- Bilan des activités du site et des faits marquants depuis la dernière CSS,
- Présentation des actions de l'inspection,
- Point sur les opérations en cours,
- Questions diverses.

Bilan des activités du site et des faits marquants depuis la dernière CSS.  
M. NOUVIALE présente le rapport d'activité 2024 (cf. présentation).

M. SAUZAY (Minelis) présente le suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface du site (cf. présentation).

M. CALMETTES rappelle que les deux arrêtés autorisant la société Séché Éco Services à exploiter l'ISDD de Montplaisir font actuellement l'objet d'un recours, qui n'a toujours pas donné lieu à un jugement. Il estime qu'il y a eu une entente entre l'institution judiciaire et les services de l'État pour que ce jugement ne soit rendu qu'au terme de l'opération de dépollution des jardins de Viviez. Il juge cette situation anormale.

Sur ce point, M. BURBAUD rappelle le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs. L'autorité judiciaire intervient donc en toute indépendance. Les services de l'État ne sont jamais intervenus sur ce dossier.

M. CALMETTES demande si les capteurs défectueux (pour le suivi des eaux) seront remplacés pour le suivi analytique des eaux.

M. NOUVIALE répond que, effectivement, les capteurs seront remplacés au plus vite.

M. CALMETTES demande, au vu de la pluviométrie de l'année 2024 et de la surface d'ouverture au niveau de l'alvéole, s'il y a un risque. Il note qu'il y a 1,5 fois plus d'eaux traitées en lixiviat. Est-ce une situation normale ?

M. NOUVIALE répond que Séché Éco Services réduit au maximum la surface ouverte en fonction des besoins de l'exploitation du site. L'activité de 2024 nécessitait une ouverture un peu plus importante (tout en respectant les prescriptions de l'arrêté préfectoral). Depuis la fin du chantier des jardins de Viviez, l'activité a diminué, et la surface d'ouverture également.

Concernant le volume de lixiviat, il est en adéquation avec la pluviométrie 2024 et la surface d'ouverture. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter car les eaux sont traitées par VM Zinc.

M. CALMETTES évoque des problèmes avec le piézomètre P16B en 2023.

M. SAUZAY répond qu'il y avait des problèmes avec le piézomètre P16, raison pour laquelle il a été remplacé par le P16B, qui présente depuis des valeurs conformes.

M. CALMETTES fait référence à des termes du rapport annuel comme « pollutions suspectes » et « pollutions certaines », qui inquiètent.

M. SAUZAY répond que, dans un bassin industriel, il est normal d'avoir ces appellations pour désigner certaines valeurs de référence.

M. DENOIT souhaite que Séché Éco Services ajoute à sa présentation le chantier du rond-point de Laubarel (en plus de Dunet et des Jardins de Viviez).

M. NOUVIALE répond que cela sera fait.

M. GIMENO (Atmo Occitanie) présente le suivi de la qualité de l'air à Viviez (cf. présentation).

Suite à cette présentation, M. CALMETTES évoque un pic de cadmium inexplicable au niveau du Crouzet Stade et déplore la suppression des deux points de mesure mis en place après l'incendie de Sopave. Il souhaiterait que ces deux points soient réinstallés.

M. GIMENO rappelle qu'il s'agit ici de la CSS de l'ISDD de Montplaisir.

Il précise également que le dispositif post-accidentel (notamment les deux points de mesure complémentaires) et les résultats obtenus démontrent qu'il n'est pas nécessaire de le maintenir.

M. LOUVART DE PONTLEVOYE rappelle le domaine d'expertise d'Atmo et demande s'il est pertinent de poursuivre ce suivi.

M. GIMENO répond qu'au vu des résultats obtenus, il n'est pas utile de continuer le suivi sur les paramètres évoqués aujourd'hui.

M. CALMETTES souhaite que ce suivi soit maintenu et exprime son désaccord avec le retrait des points de mesure.

M. LOUVART présente en détail les actions de l'inspection en 2024 (cf. présentation). Il précise que toutes les décisions préfectorales sont déposées et consultables sur GéoRisques.

M. CALMETTES évoque les 1 708 tonnes excavées en 2024 (et les tonnages excavés en 2023) dans le cadre du chantier des Jardins de Viviez. Il met en parallèle le total des volumes excavés et le volume total qui aurait dû être traité (rapport surface Viviez / profondeur excavée moyenne). Il estime que le traitement est minimaliste et s'apparente à du « greenwashing ». Il considère également que les jardins traités restent pollués à ce jour.

M. NOUVIALE remet les chiffres avancés par M. CALMETTES dans leur contexte. Le calcul présenté ne peut être exact (présence de bâtiments, de surfaces recouvertes d'enrobé ou de béton, etc.).

M. SAUZAY indique que les travaux menés par Séché Éco Services ont été menés selon un cahier des charges et qu'il est indéniable qu'ils ont apporté un bénéfice d'usage pour les occupants..

M. CALMETTES déplore le manque de participation d'ADEBA aux réunions de suivi (des différents sites, projets)

M. CALMETTES souhaite être intégré à davantage de comités de suivi de site.

M. DENOIT déplore, lui aussi, le manque de points de mesure de la qualité de l'air, comme c'est le cas dans la vallée d'Aubin.

M. BURBAUD propose un tour de table avant de clôturer la séance à 16h25.

CC sous préfet de Villemagne-de-Rouergue  
Christophe BURBAUD

